

Missions

- Lutter contre les violences commises au sein de la cellule familiale et touchant des publics particulièrement vulnérables (les femmes victimes de violence, les mineurs et les personnes âgées ...);
- participer aux enquêtes pénales dans le domaine des violences intrafamiliales dans toutes leurs dimensions (violences conjugales, mais aussi envers les enfants, les parents, ou les personnes âgées);
- veiller à l'accueil des mineurs victimes et à leur écoute afin de recueillir leur audition, à l'établissement de leur préjudice (corporel ou psychologique);
- traiter les cas de fugues et de disparitions inquiétantes des mineurs;
- communiquer et agir en partenariat avec les travailleurs sociaux et les psychologues affectés dans les services de police et les autres partenaires institutionnels;
- lutter contre la pédopornographie.

Conditions d'accès

- Tous policiers : gradés et [gardiens de la paix \(/nous-rejoindre/concours-externe/gardien-de-la-paix\)](#), [officiers \(/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police\)](#) et [commissaires \(/nous-rejoindre/concours-externe/commissaire-de-police\)](#).
- Dès la sortie de l'école de police.
- Dans le cadre de mutation interne, sur proposition de vacances de postes et après sélection.

Sélection

- Jury de sélection, si mutation interne.

Formation

- Formation spécifique dès la prise de poste.